

I. Charte d'adhésion aux valeurs de JEXISTE

Une société démocratique base ses fondements sur une association d'individualismes mise au service de la collectivité.

Notre message « J'existe » se base sur les valeurs de rassemblement et souhaite poser un acte politique Fort : J'existe et vous devez mettre votre poids décisionnel à notre service car nous sommes les fondements de la démocratie de notre pays.

Nous pensons qu'il est urgent de transformer notre système économique, social et éducatif de manière profonde, innovante, concertée et transparente.

Nous avons la ferme intention d'en finir avec la politique du passé et servant uniquement des intérêts personnels loin des préoccupations citoyennes.

Nous voulons construire un système dans lequel les citoyens se sentent associés aux décisions qui les concernent. Nous considérons que le fonctionnement démocratique de nos institutions doit être transparent et au service des citoyens : trop de gens se sentent aujourd'hui exclus d'un système élitiste.

En temps qu'adhérant à JEXISTE, nous mettons notre volonté de changement au service de la collectivité et partageons les valeurs de démocratie défendues avec courage en Europe.

L'adhésion au Mouvement JEXISTE est gratuite. Il est néanmoins attendu des membres qu'ils véhiculent le message de JEXISTE de façon totalement positive et selon les règles de courtoisie en vigueur. Les adversaires politiques doivent, à cet égard, être considérés avec respect.

En adhérant à **JEXISTE**, les membres s'engagent à respecter les dispositions contenues dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A, la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, et la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale. Ils s'engagent ainsi à respecter les différents textes à portée internationale et nationale qui en sacralisent le principe.

JEXISTE est fermement engagé contre le racisme et la xénophobie et ne tolérera le moindre écart à cet engagement. De la même manière, **JEXISTE** combat toute forme de discrimination basée sur le sexe, les préférences sexuelles, les convictions philosophiques et religieuses. **JEXISTE** reconnaît l'humain en tant qu'humain et ne discrimine en aucun cas sur base des éléments susmentionnés.

II. Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Article 1

Le R.O.I. est établi dans un souci de transparence et de clarté pour le bon fonctionnement de l'asbl Mouvement-**JEXISTE** (en abrégé **JEXISTE**). Il est d'application pour tous les membres et adhérents de l'asbl. En devenant membre ou adhérent de **JEXISTE**, le membre ou adhérent admet s'y conformer.

Article 2 : Communication

Toutes les publications, sites Internet, pages de réseaux sociaux et l'ensemble du matériel de propagande sont administrés sous la responsabilité éditoriale du Bureau Politique, qui seul peut en déléguer la création ou la gestion quotidienne à des tiers.

Toute communication, prise de parole et/ou communication vers l'extérieur de **JEXISTE** est soumise à approbation du Président. Nul ne peut prendre la parole au nom de **JEXISTE** ou représenter **JEXISTE** sans l'aval de celui-ci.

Article 3 : Mandataires publics

Chaque candidat et ensuite chaque élu et mandataire de **JEXISTE** s'engage à la mise en œuvre du projet politique inscrit dans le programme de **JEXISTE**.

Tous les élus dans une assemblée et les mandataires nommés dans les structures dépendant des pouvoirs publics (CPAS, intercommunales, sociétés mixtes, asbl, organismes publics ou parapublics) siégeront sous le nom et l'autorité de **JEXISTE**.

Ils seront tous soumis à l'autorité du Bureau Politique et signeront avant toute présentation sur une liste de **JEXISTE** le contrat du mandataire **JEXISTE**.

Tous les candidats, élus et mandataires de **JEXISTE** sont tenus au respect strict, outre des statuts de l'asbl, de la Charte Ethique, du R.O.I. et du contrat du mandataire **JEXISTE**.

Tous les élus et mandataires de **JEXISTE** sont tenus à l'adhésion obligatoire à l'asbl Mouvement-**JEXISTE** et au paiement annuel de la cotisation suivant le barème intégré dans ce R.O.I.

Tous les membres qui font le vœu de représenter **JEXISTE** sur une liste électorale devront fournir un extrait du casier judiciaire. (Anciennement certificat bonne vie et mœurs).

Article 4 : Cotisations des adhérents et membres de l'asbl Mouvement-**JEXISTE**

Pour devenir adhérent ou membre de l'asbl Mouvement-**JEXISTE**, une cotisation est demandée suivant ce principe :

Demande d'adhésion : Gratuite

Demande pour devenir membre : 25€ annuel (à partir du 1 janvier 2018)

*Un adhérent ne peut se présenter sur une liste électorale de **JEXISTE** et n'a pas de droit de vote aux assemblées générales.*

Pour avoir droit de vote aux assemblées générales, le membre doit être en règle de cotisation depuis au minimum 1 an calendrier. (Sauf dérogation avalisée par le bureau politique)

La gestion des demandes d'adhésion et/ou de membre est sous la responsabilité du bureau politique. Il peut refuser une demande d'adhésion ou de membre et peut exclure un adhérent ou membre sans en devoir se justifier. Sa décision est souveraine et sans appel.

Article 5 : Validité du R.O.I.

Le R.O.I. est d'application le jour de sa publication. Il est consultable en ligne sur le site www.mouvement-jexiste.be

Il peut être modifié à tout instant par le bureau politique.

Ce R.O.I. établi et approuvé le 21 juin 2017. Modifié le 4 octobre 2018.